



Le palais de l'Ombrière à Bordeaux du XIe siècle au début du XIXe

Marie Fauré

Le palais de l'Ombrière, lieu central du Bordeaux médiéval et moderne, aujourd'hui disparu, a traversé les siècles, depuis les premiers éléments bâtis à la fin du XIe siècle à sa destruction au début du XIXe siècle. Il était situé à proximité du fleuve, à l'emplacement de l'îlot encadré par le cours Alsace-Lorraine au sud, la place du Palais à l'est, l'impasse des Argentiers au nord et la rue des Bahutiers à l'ouest (fig. 1). Il ne reste rien du palais, pas même dans la trame urbaine. Les seules traces qui témoignent de sa présence sont à chercher dans la toponymie : place du Palais, rue du Palais-de-l'Ombrière.

Du duché d'Aquitaine en plein essor jusqu'à la Révolution française, le palais est intimement lié à l'histoire de Bordeaux. Ville principale du duché d'Aquitaine à partir de 1032, Bordeaux connaît un développement rapide à partir du XIIe siècle, principalement quand le duché passe aux mains des Plantagenêts par le mariage d'Aliénor d'Aquitaine avec le futur Henri II en 1152. Le duc d'Aquitaine puis de Guyenne est ainsi jusqu'en 1453 le roi d'Angleterre, si l'on excepte la brève phase d'occupation française entre 1294 et 1303. Le commerce du vin et l'autonomie dont la ville bénéficie du fait de l'éloignement du duc font de Bordeaux une ville prospère.

La victoire française de Castillon le 17 juillet 1453, puis la reddition de Bordeaux le 19 octobre marquent un changement profond dans l'histoire de la ville et de la Guyenne. Il n'est plus alors question de roi-duc ; le duché est rattaché au royaume

de France par Charles VII. Il installe dans la ville les institutions de la monarchie française, dont le Parlement en 1462, et choisit pour l'accueillir le palais de l'Ombrière, ancien siège de l'administration ducale. Malgré de nombreuses vicissitudes, notamment les exils parlementaires de 1652, 1675, 1771 et 1787, cette situation perdure jusqu'à la Révolution française.

Les sources à notre disposition pour l'étude du palais de l'Ombrière varient fortement selon la période. L'époque moderne est en effet très prolifique en sources relatives au palais, que l'on peut regrouper en plusieurs types : les sources iconographiques, essentiellement des plans et des dessins, les sources notariales, les arrêts du Parlement, les plaintes et mémoires, les comptes de travaux effectués sur l'édifice. Malheureusement, de nombreux plans placés en annexe de ces dossiers ont été perdus. Beaucoup de sources sont inédites. Si plusieurs chercheurs se sont penchés sur le palais pour cette période, ils se sont placés du côté de l'étude historique du Parlement, plus rarement du point de vue du bâtiment¹.

Les sources médiévales sont très différentes et plus lacunaires. La plupart sont issues de l'administration anglaise, d'où leur difficulté d'accès, qui tend aujourd'hui à se réduire par la publication de certaines. Elles se composent principalement des

1. Voir les travaux de Laurent Coste, de Michel Figeac et de Caroline Le Mao.

comptes déposés par les connétables en fin de charge, auxquels on peut ajouter les Rôles gascons ², recueils de décisions touchant le duché et sa capitale. La connaissance des premiers éléments constituant le palais, de la fin du XIe au XIIIe siècle, a bénéficié des travaux de Frédéric Boutouille ³, qui a notamment étudié les cartulaires de grandes abbayes, de ceux de Pierre Régaldo-Saint Blancard ⁴ ou encore de Sandrine Lavaud et Ézéchiél Jean-Courret qui ont dirigé la publication de l'*Atlas historique de Bordeaux* ⁵.

Enfin, les sources archéologiques sont quasiment inexistantes, du fait de la densité du bâti sur cet espace.

Il est difficile de reconstituer un édifice dont nous n'avons aucune trace. Malgré tout, la grande variété des documents dont nous disposons pour le XVIIIe siècle nous permet d'aborder

le palais de l'Ombrière avec précision en son dernier siècle d'existence. Dès lors, peut-on dater les différents éléments qui le composent ? Quelles sont les phases de construction, de reconstruction et de réaménagement de l'Ombrière au cours des siècles ? Forts de la connaissance du palais et de son organisation au XVIIIe siècle, nous essayerons dans un deuxième temps de comprendre la chronologie du lieu depuis les premiers éléments médiévaux jusqu'aux derniers aménagements précédents l'incendie.

2. Le programme nommé The Gascon rolls project, mis en place en 2009 par une équipe universitaire britannique pilotée par les professeurs Malcom Vale d'Oxford et Paul Booth de Liverpool, s'attache à transcrire et mettre en ligne cette série.
3. Boutouille 2003.
4. Régaldo-Saint Blancard 2007.
5. Lavaud et Jean-Courret 2009.



Fig. 1. – Situation du palais de l'Ombrière dans le tissu urbain actuel. Lavaud et Jean-Courret, 2009, tome I, planche 02.

Le palais de l'Ombrière au XVIIIe siècle, dernier état et destruction

Trois éléments importants nous permettent une approche concrète du palais en ce XVIIIe siècle : un dessin à la sépia réalisé par Desmaisons en 1760 présentant une vue de la place et du palais⁶, une série de trois plans (un par étage) postérieurs à 1743 et accompagnés d'annotations permettant de définir l'usage des différents espaces⁷, enfin un dossier documentaire très complet relatif à l'incendie survenu au palais en 1704 et ses conséquences⁸ qui est une chance pour les chercheurs puisqu'il offre un état des lieux précis du palais à une date donnée, des dégâts occasionnés ainsi que des travaux de restauration nécessaires et apporte de précieuses connaissances sur les aménagements intérieurs du palais.

Vue d'ensemble du palais

Sur les quatre vues conservées, une seule est contemporaine de l'édifice. Le dessin réalisé par Desmaisons (fig. 2) nous propose la vue d'un vaste ensemble, imposant par sa taille

et hétéroclite dans sa conception, enserré dans un enchevêtrement de maisons et échoppes de factures diverses. Pour ce qui est du palais en lui-même, il se caractérise par l'absence d'un plan d'ensemble et d'une harmonie architecturale. L'espace accueillant la grande salle se détache, de style gothique, orné de trois fenêtres de toit en saillie, d'un clocheton surmonté d'une croix, et d'un mur pignon, à droite duquel vient s'adosser un corps de bâtiment terminé par une tour à plusieurs pans, faisant le lien avec le châtelet d'entrée, derrière lequel on distingue le donjon. Dans le coin gauche de la grande salle est accolée une tour circulaire imposante. Les toitures sont en ardoise à la française.

6. Desmaisons, « Vue de la Place et du Palais de l'Ombrière », 1760. A.M.Bx, X-U.7.
7. A.M.Bx, X-U 8 à X-U 10.
8. A.D.Gir. C 3585.

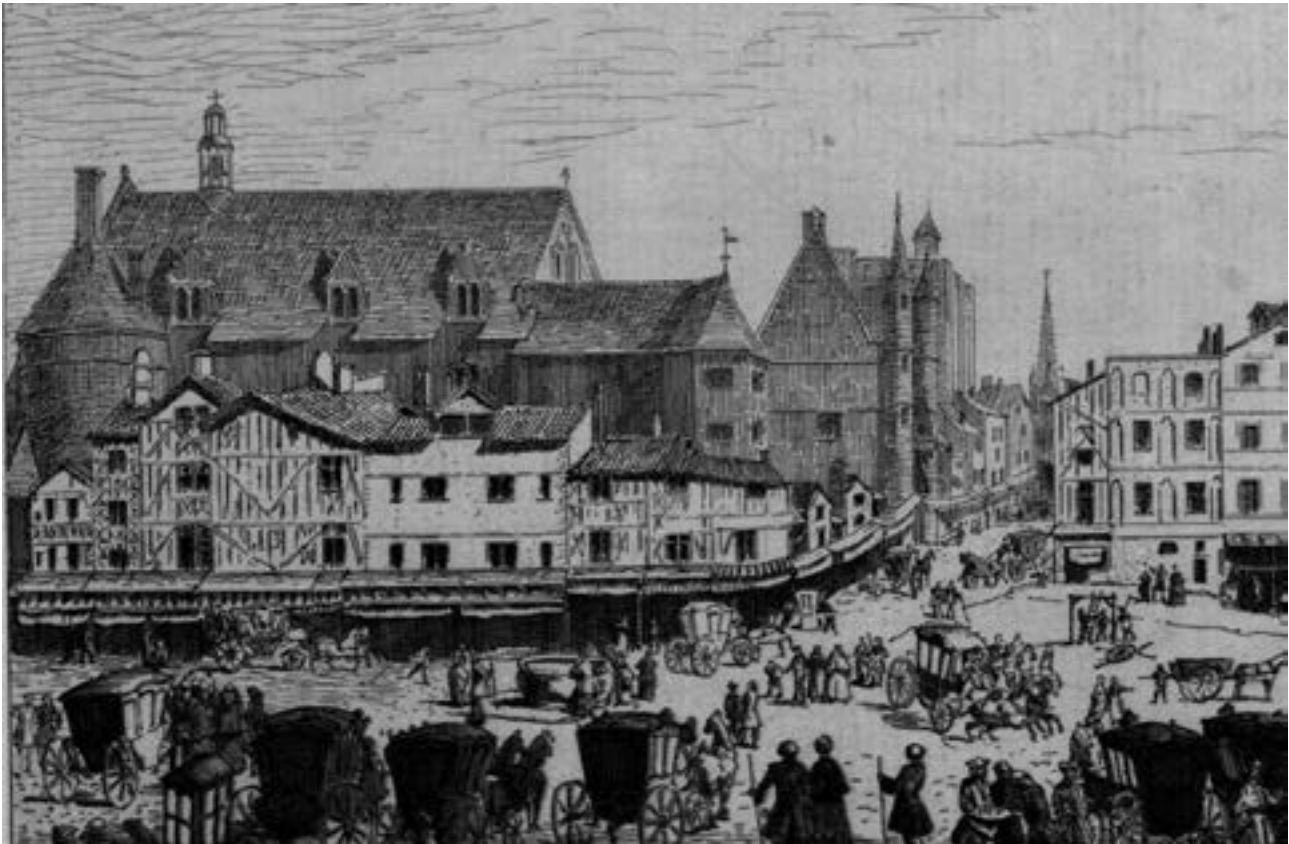


Fig. 2. – Desmaisons, « Vue de la Place et du Palais de l'Ombrière », dessin à la sépia, 640 x 440 mm, 1760 (AMBx, X-U 7).

Quelles étaient les dimensions du palais ? Plusieurs sources nous donnent des éléments à ce sujet, avec plus ou moins de détails. Un document daté de 1773 compare l'espace occupé au sol à un rectangle de 50 toises de long sur 20 toises de large, estimant la surface totale à 1000 toises⁹, soit environ 1900 m². D'après les mesures effectuées sur le plan du rez-de-chaussée, le palais présente une longueur maximale d'environ 105 mètres pour une largeur maximale de 57 mètres.

Le palais était bâti sur quatre étages, avec un rez-de-chaussée aveugle. L'accès se faisait par un châtelet d'entrée situé au nord-est de l'édifice et donnant sur la place du Palais, à l'angle de la rue des Argentiers. Il permettait de pénétrer dans une première cour intérieure ou de gravir l'escalier menant à la grande salle du premier étage.

L'intérieur du palais : description des espaces et plan de circulation

Il est 4h du matin ce 1^{er} février quand le concierge des prisons du palais vient chercher le procureur général du roi à son domicile pour lui annoncer que le Parlement est en feu, l'incendie ayant déjà ravagé la chambre de la Tournelle, la Grand' Chambre et la salle d'audience, attisé par un fort vent d'ouest nord-ouest. Ce dernier se rend immédiatement sur les lieux, accompagné du premier président. Ils y retrouvent les jurats secondés de leurs archers coordonnant les efforts du peuple venu en masse prêter main forte. On prend la décision de couper les ouvrages en bois communiquant de la salle d'audience à la grande salle et de découvrir et rompre une partie de la charpente de la seconde chambre des Enquêtes afin de stopper la progression du sinistre.

Le lendemain, un groupe de neuf personnes se présente à nouveau au palais. Une fois passée la lourde porte, encadrée des deux imposantes tourelles, la délégation emprunte directement l'escalier d'honneur menant à la grande salle.

Le plan du rez-de-chaussée de l'édifice (fig. 5) montre un espace structuré par la présence de deux tours aux extrémités sud-ouest et nord-est, respectivement la tour du Roi, ancienne tour d'angle de l'enceinte gallo-romaine, et la tour de l'Arbaleteyre, donjon originel du palais. La distribution intérieure s'organise autour de diverses cours plus ou moins vastes, de 30 m² pour la petite cour des prisons à 180 m² pour la cour d'entrée. On relève dans l'une d'elles la présence d'un puits. Nous savons également qu'il y avait une citerne sous la cour, où est dessiné un arbre. Cependant, aucune conception d'ensemble ne se dégage réellement, si ce n'est une division en plusieurs secteurs correspondant à deux usages principaux, la fonction carcérale et la fonction de stockage. La part consacrée aux prisons occupe la moitié nord du palais, sur une surface d'environ 1000 m².

Elle se compose de salles destinées à l'accueil des prisonniers, auxquelles on peut ajouter les logements des concierges, la chambre de la Question et une salle allouée aux dames de la Charité venant s'occuper des prisonniers. La partie sud du palais est dédiée au stockage de denrées, vin, bois de chauffage et autres matériaux, soit environ 390 m², auxquels on peut ajouter deux buvettes. L'état des lieux de 1704 précise qu'une partie de ces chais et caves sont à demi enterrés, mais rien ne permet de généraliser ce fait à l'ensemble du rez-de-chaussée. Enfin, une grande partie de ce niveau n'est pas exploité, au sud et à l'est.

La délégation, envoyée pour constater l'état du château en ce 1^{er} février 1704, emprunte le grand escalier qui mène au premier étage (fig. 4). Là encore, l'espace est divisé en deux grandes fonctions : le Parlement et les juridictions qui lui sont liées d'une part, occupant le sud de l'édifice, et les prisons d'autre part, au nord. Ce découpage se retrouve également à l'étage supérieur. L'escalier, qui, dans un premier temps, donne accès sur la gauche à une série de bureaux situés dans la tourelle à pans coupés et au-dessus de l'entrée, mène principalement à la grande salle. On note des différences dans l'usage des pièces entre la description de 1704 et les plans d'après 1743, ce qui signifie que des modifications ont été opérées entre ces deux dates, à l'image de la chapelle, sur laquelle nous reviendrons. La grande salle est une pièce immense, d'une superficie d'environ 800 m², avec trois grandes ouvertures sur la rue Poitevine et une couverture en plein cintre. Elle est divisée en deux travées inégales par une série de piliers. Cette salle est le point central de l'espace dédié à l'administration. En effet, par son rôle distributif, elle permet d'accéder à l'ensemble des pièces et des services. Sont situées au niveau du mur ouest : l'Amirauté, les Eaux et Forêts, la Table de Marbre, le parquet des gens du roi et la chambre du Sénéchal. Les escaliers situés aux coins de la salle permettent également de se rendre aux pièces du deuxième étage. Au fond, une porte dans le mur sud donne accès à la grande chambre d'audience, de près de 190 m², ouverte par trois fenêtres vitrées sur la rue Poitevine ; elle possédait un plafond en bois. Au deuxième étage, accessibles par les escaliers de la grande salle, la chambre d'audience comporte deux galeries qui accueillent les personnes venant écouter les plaidoiries, l'une réservée aux gens des Enquêtes, l'autre au public. Au-delà, l'accès est limité au personnel de l'administration. Plusieurs pièces s'organisent autour d'un salon, la chambre du Conseil et la Tournelle, puis autour d'une série de couloirs qui mènent notamment à la seconde chambre des Enquêtes et à un escalier conduisant au deuxième niveau de la tour sud-ouest, occupé par la première chambre des Enquêtes, dont la voûte est en pierre. Cet escalier, comme le salon, était couvert d'un dôme de forme

9. A.D.Gir. C 3732.

octogonale constitué de pièces de bois et d'éléments vitrés permettant de laisser passer le jour, détruits dans l'incendie. Le devis de réfection prévoit de refaire l'ensemble des couvertures en plein cintre. L'espace carcéral, resté à l'écart du sinistre, occupe environ 800 m². Il est important de noter qu'il n'y a aucune connexion possible entre les deux espaces, la partie réservée aux prisons étant isolée du reste de l'édifice ainsi que de l'extérieur, par l'absence quasi totale de fenêtres aussi bien sur la rue et la place que sur les cours intérieures.

Le deuxième étage est plus réduit dans son occupation que le premier (fig. 3). On y retrouve essentiellement les deux tours et les corps de bâtiment occupant l'espace central du palais. Le troisième et dernier étage est uniquement composé de la Sénéchaussée, qui n'est pas mentionnée dans les documents de 1704, car plus tardive.

Un certain nombre d'éléments présents dans les devis de restauration permettent d'imaginer les aménagements intérieurs du palais. Les planchers, plafonds et fenêtres sont pour la plupart en bois de noyer ; les murs sont crépis et blanchis à la chaux. Les salles des différents services sont équipées de planchers afin d'accueillir les archives. Les pièces destinées à accueillir des assemblées, notamment la grande chambre d'audience, la chambre du Conseil et la chambre de la Tourelle, possèdent des gradins en bois pour accueillir les plaidoiries. Lors de la réfection faisant suite à l'incendie, des frises sont réalisées en plâtre afin de donner l'illusion d'une architecture moins austère et plus noble, ainsi que des cadres architecturaux au centre des voûtes nouvelles. Certains espaces sont tout de même décorés, comme la galerie du premier étage donnant sur la petite cour centrale, ornée des armes royales et autres frises d'aigles couronnés¹⁰. Les tapisseries sont plus importantes aux yeux des contemporains, puisqu'elles font l'objet d'un devis à part. Elles instaurent une hiérarchie entre les pièces : la chambre du Conseil est décorée d'une tapisserie nommée « *soyette* », à double broche, rehaussée de soie et garnie d'écussons, de fleurs de lis, de bordures et autres ornements. On choisit pour la chambre de Tournelle et la première chambre des Enquêtes les mêmes décors que pour la chambre du Conseil, mais de qualité moindre. Enfin, la salle des audiences n'est ornée que d'une tapisserie de troisième qualité, sans décor.

L'architecture du palais est donc peu fonctionnelle, composée d'un agrégat de pièces de factures et d'époques diverses, la plupart exigües, peu éclairées et peu aérées. On ne

10. A.D.Gir. C 4216. Devis de 1669.

La division de l'espace du palais de l'Ombrière au XVIIIe siècle :

Fig. 3. – Deuxième étage (AMBx, X-U 10).

Fig. 4. – Premier étage (AMBx, X-U 9).

Fig. 5. – Rez-de-chaussée (AMBx, X-U 8).



prévoit pas moins de 50 000 livres pour le coût des travaux, somme que le roi, par lettre patente du 26 août 1704, s'empresse d'imposer *sur tous les lieux taillables qui sont du ressort du parlement de Bordeaux, à proportion de leur taille*, soit l'ensemble des généralités de Bordeaux, Limoges et La Rochelle. Le devis mentionne également un coût de 2 524 livres pour des travaux urgents. Pour autant, aucune modification n'est prévue dans la conception même du palais : l'on se contente de restaurer les pièces quasiment à l'identique.

Les aménagements du XVIII^e siècle

Le château subit des modifications dans le courant du siècle (fig. 7 à 10), motivées par deux problèmes principaux : le manque de fonctionnalité et la vétusté des structures qui met en danger ses occupants. D'après l'ensemble des dossiers documentaires étudiés à ce jour portant mention d'une intervention au palais de l'Ombrière entre 1723 et 1789 (fig. 6), la somme investie pour le maintenir en état et l'adapter tant bien que mal

DATE	DESCRIPTION TRAVAUX	COÛT	ADJUDICATAIRE
1723	palais et prisons	25 500 l.	Lapalme
1728	tour de l'Arbalesteyre	4 200 l.	Buissière
1730	grosse tour du palais	1 500 l.	Lapalme
1733	chambres chancellerie	3 101 l. 6 s. 8 d.	Buissière
1736	Table de Marbre	2 720 l. 10 s.	Henri Roberjot
1740	présidial	13 500 l.	Michel Voisin
1741	prisons	4 560 l. + 1 200 l.	François Lartigue
1742	prisons	4 470 l.	François Lartigue
1744	prisons	700 l.	Jean Petit
1751	prisons	3 280 l.	Pierre Bellard
1753	prisons	3 975 l.	Pierre Bellard
1754	prisons	826 l.	Pierre Bellard
1755-1756	récapitulatif travaux prisons	1 914 l. 13 s.	Pierre Bellard
1757	prisons	680 l. 19 s.	Pierre Bellard
1758	prisons	2 150 l.	
1761	prisons et horloge	10 997 l. 18 s. 5 d.	Pierre Bellard
1762	prisons et horloge	11 547 l.	Pierre Bellard
1767	palais et prisons	10 747 l. 11 s. 5 d.	Pierre Bellard
1768	palais et prisons	4 031 l. 7 s. 3 d.	
1771-1774	ensemble du palais et prisons	10 818 l.	
1776	palais	3 483 l. 12 s.	
1777-1778	récapitulatif de l'ensemble des travaux réalisés entre le 1 ^{er} janvier 1777 et le 1 ^{er} juin 1778	1 521 l. 9 s.	
1778	récapitulatif juin-déc. 1778	653 l. 6 s. 6 d.	
1779	récapitulatif année 1779	1 357 l.	
1780	récapitulatif janv.-juin 1780	654 l. 8 s.	
1780	Réparations urgentes aux prisons approuvées 25 oct. par l'intendant	1006 l. 10 s. et 107 l. 18 s. (toits)	
1780	récapitulatif juil.-déc. 1780	854 l. 16 s. 6 d.	
1781	récapitulatif janv.-juin 1781	419 l. 4 s.	
1781	récapitulatif juil.-déc. 1781	718 l. 11 s. 6 d.	
1782	récapitulatif année 1782	2 112 l. 3 s. 6 d.	
1783	récapitulatif année 1783	1 727 l. 16 s. 6 d.	
1784	récapitulatif année 1784	1 519 l. 6 s. 3 d.	
1785	récapitulatif année 1785	802 l. 11 s. 9 d.	
1787	récapitulatif année 1787	1 417 l. 2 s.	
1788	récapitulatif année 1788	5 115 l. 17 s. 11 d.	
1789	récapitulatif année 1789	3 881 l. 17 s. 4 d.	

Fig. 6. – Tableau synthétique des travaux réalisés au palais entre 1723 et 1789.



Les phases de construction du palais à l'époque moderne :

Fig. 7. – Troisième étage (AMBx, X-U 9).

Fig. 8. – Deuxième étage (AMBx, X-U 9).

Fig. 9. – Premier étage (AMBx, X-U 9).

Fig. 10. – Rez-de-chaussée (AMBx, X-U 8).

	1740
	1736 ?
	1669
	1624
	1547
	attesté en 1597
	date inconnue



à ses fonctions s'élève à près de 150 000 livres, soit environ un quart de la valeur estimée de l'édifice en 1773. Si l'on ajoute les sommes investies après l'incendie de 1704, nous atteignons le tiers du prix de vente proposé.

En 1723, d'importants travaux de restauration sont entrepris dans les pièces réhabilitées suite à l'incendie, pour un montant de 25 500 livres ¹¹. Les documents relatifs à cette campagne mentionnent de nombreux détails architecturaux. Dans la salle d'audience, les murs sont rebâti en moellons avec angles et chaînettes de pierre tous les six pieds. On refait également les trois fenêtres donnant sur la rue Poitevine, qu'on agrémente comme celles de la salle du Conseil d'une double fermeture, avec des panneaux de petit vitrage côté extérieur et de grands carreaux en fer blanc côté intérieur. Enfin, la voûte est remontée en arc-de-cloître, avec, en-dessous de son départ, une corniche ornée d'un cadre d'architecture ; on agrément le tout d'une mansarde équipée de lucarnes et complétée par une couverture d'ardoise. La Tournelle est également concernée : sa fenêtre sur la cour est abaissée afin de réaliser un balcon. La grande salle est pavée à neuf. Dans la première chambre des Enquêtes, on rétablit une charpente en arc-de-cloître, que l'on recouvre de

11. A.D.Gir. C 1147.

deux couches de plâtre destinées à faire l'illusion de la pierre ; au milieu, est prévu un cadre contenant des ornements, avec une corniche à sa base. Ce devis comporte également des interventions dans l'espace dédié aux prisons, principalement des restaurations des carrelages, planchers et l'entretien de la fosse.

L'espace carcéral est directement concerné par les travaux de 1728 sur le donjon de l'Arbalesteyre, suite à l'infiltration des eaux de pluie à travers les carreaux de la plate-forme, qui commence à endommager la maçonnerie. Les murs de la tour du Roi montrent eux aussi des faiblesses, dues au fait que les particuliers occupant les maisons installées contre la maçonnerie y ont creusé des étagères¹². En 1730, les parties concernées sont rétablies en pierres de taille sur toute l'épaisseur du mur, et non plus en moellons.

En 1733, c'est la Chancellerie qui fait l'objet d'une série de restaurations, suite à des plaintes sur l'état des poutres qui sont pourries ou encore des tapisseries qui sont déchirées. On décide donc de refaire le plafond et de le recouvrir de plâtre, alors que des panneaux de bois sont installés pour masquer les tapisseries. Afin d'agrémenter le tout, on décide de peindre les murs couleur azur parsemés de fleurs de lis couleur or.

En 1736, une restructuration importante est opérée au sein des chambres du palais¹³. Les officiers de la Table de Marbre se plaignent dès 1732 des conditions dans lesquelles ils travaillent, plaintes confirmées par une commission qui constate, le 14 mars 1734, que l'entrée du service se fait difficilement, les planchers et les poutres sont pourris, les tapisseries déchirées et les fenêtres trop petites. On décide donc de transférer ce service dans l'espace compris entre la porte d'entrée et la grande salle au deuxième étage, au-dessus du bureau des huissiers. Les documents rapportant cette opération entraînent plusieurs questionnements. En effet, la comparaison entre les informations de 1732/1736 et celles de 1704 montre que le bureau des huissiers vient occuper l'espace anciennement dédié à la chapelle, qui a été déplacée entre ces deux dates et installée contre le mur sud de la grande salle. Le document précise également que cette redistribution s'accompagne de la construction des deux escaliers contre le mur ouest de la grande salle au nord et au sud distribuant les étages supérieurs. Enfin, les greffes sont déplacées du premier au deuxième étage de la tourelle. On peut donc se demander si ces réaménagements ne sont pas l'occasion de surélever d'un étage ces deux ensembles au sud-est et au nord-est de la grande salle. Si plusieurs éléments semblent aller dans ce sens, un plan joint au dossier laisserait penser à une restructuration de l'espace au-dessus de l'ancienne chapelle.

Une nouvelle campagne de travaux de construction en 1740 vient modifier la structure de la partie centrale du palais, destinée aux bureaux du Présidial, ses officiers se plaignant

que les murs sont lézardés¹⁴. Ce corps de bâtiment s'élève sur trois étages, prenant appui semble-t-il sur une structure déjà existante, sans que l'on ait d'autres éléments pour la caractériser. On ouvre une série de baies sur la cour, dont la hauteur décroît au fur et à mesure que l'on s'élève, ainsi que des fenêtres sur la grande salle pour les deuxième et troisième étages, et l'on prévoit la création de sept cheminées ornées. La couverture est réalisée en tuiles canal pour un meilleur écoulement des eaux de pluie depuis la grande salle jusque dans la cour. La pièce accolée au sud de ce nouvel espace, préexistante du moins jusqu'au deuxième étage, est peut-être surélevée d'un niveau supplémentaire à cette occasion ; en effet, ce sont les seuls corps de bâtiments présentant cette élévation pour l'ensemble de l'édifice. Il s'agit de la dernière grande phase de construction du palais. Dès lors, les différentes interventions ne sont que des rapides remises en état, principalement dans l'espace dédié aux prisons, dont la vétusté favorise les maladies et les évasions.

En effet, en 1742, des travaux sont engagés suite à la constatation d'une brèche faite par les prisonniers dans un des murs¹⁵. On décide donc de renforcer et de surélever les murs, par-dessus lesquels les prisonniers s'évadent, et de refaire à neuf la couverture de la chapelle des prisonniers. Ces derniers profitent de la présence des ouvriers pour mettre le feu au donjon, incendie rapidement contrôlé et sans conséquence. Ils parviennent à nouveau en 1754 à percer un mur pour sortir par une des maisons accolées au palais donnant sur la rue des Bahutiers, à l'ouest¹⁶, alors qu'en 1755 le concierge se plaint que les sièges des latrines ont été arrachés¹⁷. Une nouvelle plainte de 1757 met en avant l'état déplorable de la partie carcérale du palais, allant jusqu'à mettre en danger la vie des prisonniers, du concierge et des guichetiers présents, puisque l'on constate que l'un des sièges des latrines, ayant pourri, est tombé sur le pavé et que les voûtes s'effondrent. L'entrepreneur qui remporte l'adjudication pour la réalisation de ces travaux est Pierre Bellard, souvent cité dans les interventions réalisées dans les prisons du palais. Aussi est-il peut-être lié par un contrat d'entretien valable pour un certain nombre d'années, comme c'est le cas pour Martial Mauvais, couvreur, qui reçoit le 15 février 1731 l'entretien de la couverture des prisons pour six ans, du 1^{er} janvier 1731 au 31 décembre 1736, pour un salaire de 120 livres par an.

12. A.D.Gir. C 1147 pour 1728 et 1730.

13. A.D.Gir. C 1149 pour 1733 et 1736.

14. A.D.Gir. C 1148/1149.

15. A.D.Gir. C 1148/1149.

16. A.D.Gir. C 3666/1148.

17. A.D.Gir. C 1148 pour 1755 et 1757.

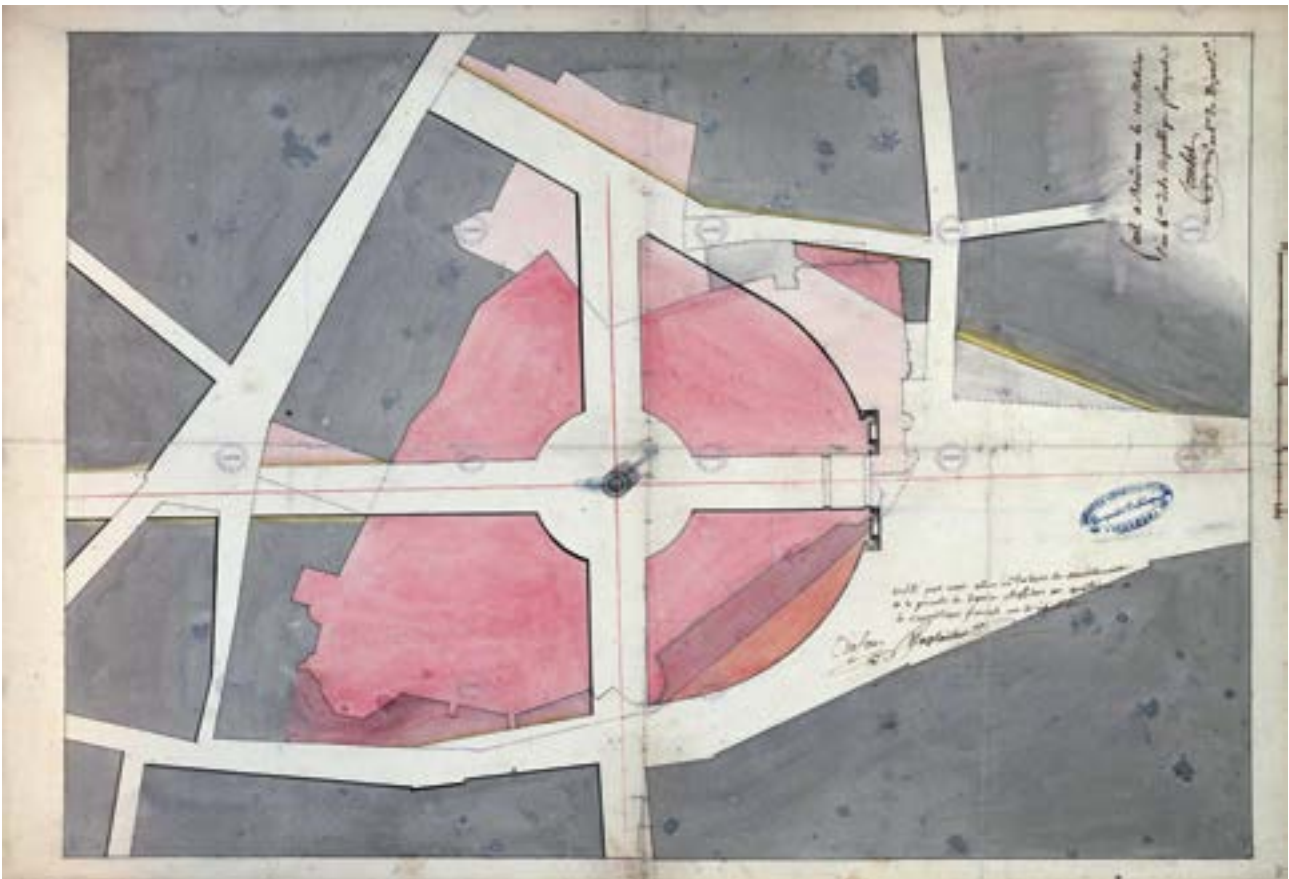


Fig. 11. – Combes Louis, « Palais de l'Ombrière », 10 messidor an IV (AD33, 2Fi 50-bis).

Destin du palais à la fin du XVIII^e siècle

Face à l'état du bâtiment et aux dépenses engendrées, de nombreuses voix s'élèvent pour demander le transfert des prisons et des cours vers d'autres lieux mieux adaptés.

Le procureur général propose dans une lettre du 18 juillet 1770 d'envoyer une partie des prisonniers vers le château du Hâ. La suppression du collège de la Madeleine en 1772 laisse des bâtiments vacants au cœur de Bordeaux¹⁸. Une lettre patente de mars 1773 prévoit donc d'y regrouper les différentes juridictions éparpillées dans la ville : le bureau des Finances, la cour des Aides et le Parlement. Les anciens bâtiments doivent être vendus. On propose pour le palais de l'Ombrière un prix de 600 livres par toise pour 1 000 toises de terrain, soit un total de 600 000 livres. Plusieurs éléments permettent d'établir des comparaisons : l'ancien hôtel de la Monnaie, faisant face au palais, vers les berges, reçoit une estimation moyenne de 470 livres la toise ; un commentaire ajouté dans la marge précise que le prix moyen courant dans ce quartier est de 400 livres la toise, la surcote venant de la présence de beaucoup de matériaux réutilisables, charpente, pierres, plomberie...

Ces projets ne sont pas concrétisés, le Parlement et les prisons restent à l'Ombrière jusqu'à la Révolution, alors que les dépenses d'entretien continuent à se multiplier. Tous les ans, à partir de 1777, l'ingénieur des Ponts et Chaussées de la généralité de Bordeaux, Valframbert puis Brémontier à partir de 1784, établit un récapitulatif des sommes dépensées pour l'entretien du palais¹⁹. Ces comptes sont tenus sans interruption du 1^{er} janvier 1777 au 31 décembre 1789 ; seule l'année 1786 est manquante. Ces sommes sont classées par type d'intervention, maçonnerie, charpente, verrerie, ferrures, mais la localisation des travaux n'est pas précisée.

Le 3 novembre 1789, le Parlement est mis en vacation, et sa suppression définitive est promulguée le 6 septembre 1790, accompagnée de la mise sous scellés des portes des services concernés. L'Ombrière, rebaptisée palais Brutus, conserve un rôle administratif jusqu'en 1793, où il ne sert plus

18. A.D.Gir. C 3732 pour l'ensemble du dossier sur le projet de transfert des prisons et du Parlement.

19. A.D.Gir. C 1982.

alors que de prison. À partir de là, de nombreux projets sont présentés afin de restructurer le quartier, mais aucun d'eux ne prévoit de conserver l'édifice. Sont conservés plusieurs plans, réalisés principalement par Louis Combes. Le premier, daté du 10 messidor an IV (26 juin 1796)²⁰, prévoit d'ouvrir l'espace par deux voies se coupant à angle droit au centre de l'ancien palais, l'une d'orientation est/ouest, l'autre nord/sud, avec au point d'intersection une place circulaire agrémentée d'une fontaine (fig. 11). L'impasse au nord du palais, aujourd'hui impasse des Argentiers, doit être prolongée afin de faire la jonction avec la rue des Bahutiers. La forme du palais est totalement absorbée dans le réaménagement global de l'îlot. Habitué des projets monumentaux et des places au sein de l'espace urbain, l'architecte envisage plusieurs éléments rehaussant la solennité de cet espace. Le deuxième projet, présenté le 1^{er} ventôse an VI (19 février 1798)²¹, est nettement moins ambitieux que le précédent, prévoyant

uniquement le percement d'une rue est/ouest. Aucune de ces propositions n'est retenue, et l'emplacement est finalement vendu aux enchères le 17 germinal an VI (6 avril 1798). On commence la démolition du palais²².

Grâce à l'incendie de 1704 et aux multiples travaux et réparations très documentés subis par le palais tout au long de son dernier siècle d'existence, grâce également aux plans et gravures disponibles, nous avons pu reconstituer dans le détail ce qu'était le palais de l'Ombrière au XVIII^e siècle. Malheureusement, nous ne disposons que de très peu de documents de ce type pour les siècles antérieurs. C'est donc par force que nous sommes contraints de travailler sur un château médiéval à partir de la documentation du XVIII^e siècle, avec cette question : quels furent les bâtiments médiévaux d'origine, les adjonctions et modifications au cours de ces sept siècles ?

Du donjon médiéval au palais parlementaire, les phases de construction du château de l'Ombrière

Le château des ducs d'Aquitaine

Phases de construction du castrum (fig. 12)

La première mention du palais de l'Ombrière, datée de 1080, évoque une tour à proximité de la confluence entre le Peugue et la Garonne, soit à une quarantaine de mètres à l'extérieur de l'angle sud-est de l'enceinte gallo-romaine²³. Comme le montrent les plans du XVIII^e siècle, il s'agit d'une grosse tour rectangulaire d'environ 18 m sur 14 m, à contreforts plats, cinq sur la longueur et quatre sur la largeur. Les murs présentent une épaisseur de 2,6 m. Au centre de la pièce se trouve un massif de maçonnerie, destiné à porter les planchers des étages. On note également la présence d'une vis dans l'angle sud-est, au dernier niveau.

Nous ne savons pas si cet emplacement avait été occupé auparavant, cependant plusieurs éléments sembleraient aller dans ce sens. Des fragments antiques ont été retrouvés à l'occasion des démolitions du palais ou de fouilles archéologiques dans le courant du XIX^e siècle. On peut également rapprocher le cas bordelais de celui d'autres villes présentant des caractéristiques similaires d'installation de palais ou édifices ducaux à la fin du XI^e siècle ou au début du XII^e. Le palais de justice de Poitiers, ancien palais comtal, fut bâti sur l'emplacement d'un capitole romain, sa face occidentale étant édifiée sur l'ancienne enceinte gallo-romaine. Dans la même idée, le palais du duc de Berry à Bourges fut lui aussi construit sur les substructures d'un édifice antique très important. Y a-t-il eu une occupation

mérovingienne ? Charles Higounet parle d'un ensemble de 184 monnaies d'or mérovingiennes et wisigothiques retrouvé en novembre 1803, lors de la démolition d'une vieille maison près de la porte de l'ancien palais. Malheureusement, aucun inventaire ne fut établi à ce moment-là²⁴. Frédéric Boutouille voit principalement dans le choix de cet emplacement des considérations politiques et fiscales, faisant remarquer que les coutumes levées sur le vin apparaissent, dans les textes, au même moment²⁵.

Le château se développe au XIII^e siècle, en parallèle à l'extension urbaine que connaît Bordeaux à cette époque. Le palais devient le siège de l'administration anglaise. Nous savons par les travaux de Frédéric Boutouille, de Sandrine Lavaud et d'Ézéchiel Jean-Courret²⁶ que plusieurs *domus* y sont bâties. Nous savons également que lors de l'enquête de 1236-1237 diligentée par Henri III, le château comprend déjà plusieurs chambres,

-
20. Louis Combes, « Palais de l'Ombrière », 10 messidor an IV. A.D.Gir. 2Fi 50-bis.
 21. Louis Combes, « Plan de l'emplacement du Palais Brutus, dite de Lombrière, avec le percé d'une rue projetée arrêté par l'administration départementale », an VI. A.M.Bx, X-U 1.
 22. Sur la vente et la division de l'emplacement du palais de l'Ombrière, voir Régaldo-Saint-Blancard 2007.
 23. Pour la période XI^e/XIII^e siècle, voir Boutouille, 2003.
 24. Higounet 1963, p. 209-213.
 25. Boutouille 2003, p. 65.
 26. Lavaud et Jean-Courret 2009, II, p. 74.

sans pouvoir déterminer si ces chambres se trouvaient dans la tour ou dans d'autres bâtiments. La première mention connue de la porte du palais date de 1242, alors que la partie la plus ancienne de la grande salle, le vaisseau oriental, daterait d'après 1255. Le tout est entouré de fossés.

Les informations se font plus nombreuses pour le XIVe siècle, notamment grâce aux comptes de connétables. Si la charge est créée pour la Guyenne dès 1253 par Henri III, ce n'est qu'à partir de 1293 que le Parlement fait obligation aux connétables en fin de charge de se présenter à l'Échiquier de Londres pour y rendre leurs comptes et en subir la vérification. Ils sont donc dans l'obligation de réaliser un inventaire du palais, placé sous leur juridiction. Malheureusement, beaucoup ont été perdus.

En 1303, lorsque les Anglais reprennent possession des lieux après la « parenthèse » française, ils procèdent à la construction de ce qui semble être le vaisseau occidental de la grande salle du château²⁷. À cette occasion, le texte mentionne la présence d'une chambre et d'une dépendance où se trouvait le bureau du contre-rollier avant l'arrivée des Français. S'agit-il des pièces situées entre la grande salle et la tour du Roi, soit la chambre d'audience et la chambre du Conseil sur les plans du XVIIIe siècle ? L'étude du rez-de-chaussée pourrait le laisser penser : sous cet ensemble se trouve un espace non usité, de même que sous le vaisseau le plus ancien de la salle, alors que la partie datant de 1303 est bâtie sur un ensemble de caves. Le texte prévoit de plus la construction d'une dépendance sur la place devant le palais pour y stocker des engins laissés par les Français et exposés aux intempéries. Ce document évoque également une cuisine et des celliers.

La première mention de la chapelle du palais date de la même période. Dans un texte de 1304²⁸, Édouard I^{er} demande que soient payés les gages dus à Richard Frenche, qui succède à Richard Specks, pour la chapelle du château ducal, comme ses prédécesseurs. L'existence de la chapelle est donc antérieure à cette date. Les inventaires des connétables précisent plusieurs éléments à l'intérieur de cette chapelle. On sait avec certitude qu'à partir des années 1310, elle accueille deux autels richement décorés, l'un dédié à saint Édouard, l'autre à saint Thomas martyr. On sait également que le trésor et l'ensemble des objets liturgiques y étaient conservés²⁹.

En 1317, le connétable Richard de Elsefelld décide de démolir puis de reconstruire la tour du Roi, soit la tour sud-ouest du palais. Cette opération entraîne une importante contestation de la part des contemporains, estimant que ces travaux ne sont pas nécessaires, puisque cette tour, qui est en réalité la tour d'angle de l'enceinte antique, est encore solide. De plus le coût engendré est élevé. Édouard II ordonne d'y consacrer 200 livres tournois par an pris sur les revenus de la connétablie jusqu'à



Fig. 12. – L'Ombrière au Moyen Âge, essai de périodisation des structures (plan : AMBx, X-U 9).

l'achèvement des travaux³⁰. Ces travaux sont toujours en cours en 1324, comme le montre un texte du 12 mai³¹ : sous le prétexte que le roi en avait besoin pour les travaux du château, le prévôt de l'Ombrière aurait saisi des pierres que des citoyens de la ville avaient fait venir à leur propre usage, mais les aurait par la suite revendues pour son profit personnel. Ces bâtiments semblent être complétés quelques années plus tard par la construction des tours de l'entrée³². Au milieu du XIVe siècle, le *castrum* atteint ainsi l'extension des plans du XVIIIe siècle. On peut y ajouter, grâce à l'inventaire du connétable John de Stratton, dans les années 1380, la présence d'un « jardin », ainsi que d'une « terrasse » où sont entreposées treize grosses pièces de plomb, quatre pièces d'albâtre et le sceau d'argent de la cour supérieure d'Aquitaine, utilisé pour les affaires judiciaires, ce qui rend peu probable une terrasse en extérieur³³.

Les fonctions du *castrum*

Les espaces du *castrum* tendent à se spécialiser à la fin du Moyen Âge. Cinq fonctions se détachent, dont la principale est le siège de l'administration anglaise. On ne sait pas avec

27. TNA, E. 101-159, dans *AHG*, 1925-26, n°LXVI, p. 15-16.

28. *GR*, C 32/35, m. 30, dans *AHG*, 1871-72, n°XIII, p.24.

29. TNA, *Pipe roll 14*, Ed. II, 48 v° dans *AHG*, 1925-26, n° LVI, p. 15-16.

30. *GR*, C 61/35, m. 12.

31. *GR*, Ed. II, 16 mai 1324. Cité dans Gardelles 1972, p. 106, et Renouard 1965, p. 230.

32. Gardelles 1972, p. 106.

33. Wright, 1980, p. 274 et 283-284.

certitude si tous les conseils siégeaient et si tous les officiers avaient leur bureau dans le palais de l'Ombrière, mais il est certain que le château était le centre des services financiers du duché et le siège des officiers du roi-duc, principalement le sénéchal et le connétable. Un texte du règne d'Henri IV fait mention d'un atelier monétaire au sein du château de l'Ombrière au début du XV^e siècle³⁴. Le roi nomme en effet à vie Estephen Sponiet, marchand et bourgeois de Bordeaux, à l'office de « garde de la monnaie frappée dans le château de Bordeaux »³⁵.

La seconde fonction est la défense, caractérisée par la présence d'un donjon, même si son rôle est surtout symbolique, et d'un fossé. Rappelons également la construction de cette dépendance pour abriter les engins (*ingenia*) laissés par les Français. Différents aménagements vont également dans ce sens. En 1314, de nouveaux *ingenia* dits fixes sont installés, complétés par d'autres, présentés comme mobiles sur roues, et par des palissades³⁶. Les comptes des connétables laissent également apparaître des équipements militaires. John Ludham en 1372-1373 mentionne la présence de deux grosses chevilles de fer pour les grands engins et d'un ensemble d'armes mobiles composé de sept arbalètes et 420 carreaux³⁷.

La troisième fonction du palais est la fonction carcérale. La première mention de la présence de prisons à l'Ombrière date de 1319. Un certain Ramon Séguin est nommé « gardien de la prison de la tour du château de Bordeaux », le tout couplé à celui de « gardien de la tour du château du roi ». Ces prisons se trouvent dans la tour de l'Arbalesteyre, qui conserve tout de même d'autres fonctions, puisqu'une distinction est établie entre le rôle de gardien de la prison de la tour et gardien de la tour³⁸. Cette fonction carcérale s'accompagne du stockage des saisies. L'inventaire de John de Stratton fait notamment état de la présence de dix tonneaux de vin faisant l'objet d'un litige entre trois bourgeois et conservés jusqu'à ce qu'une sentence soit rendue³⁹.

Le palais a également un rôle de dépôt des archives et des objets de culte. Les inventaires des connétables sont sur ce point extrêmement détaillés. Les objets liturgiques et autres vêtements sacerdotaux sont conservés dans la chapelle. John de Stratton nous dit que les archives sont entreposées dans la chambre du connétable, même si la plupart ont été perdues lors de l'occupation française de 1294-1303.

La dernière fonction est la fonction résidentielle. Nous avons vu la présence de *domus* bâties dans l'enceinte du *castrum*. Il semble que celles-ci soient destinées entre autres à loger les officiers recevant une charge au palais, à l'image d'un certain John de Ellerker qui reçoit le 8 mars 1338 plusieurs maisons pour sa famille dans le château de Bordeaux, accompagnées d'une charge de « victuailles et monnaies du roi »⁴⁰. Les rois-

duc préfèrent, quant à eux, l'archevêché à l'Ombrière quand ils viennent à Bordeaux, comme Henri III et son fils Édouard au XIII^e siècle ou le Prince Noir en 1355.

La dernière mention du palais sous la domination anglaise est un acte dressé par Jean Talbot le 4 février 1453 dans la chapelle⁴¹. Quelques mois plus tard, le roi d'Angleterre perd Bordeaux et l'Ombrière, qui entrent dans la mouvance du roi de France.

Le siège du Parlement de Guyenne

Les aménagements du palais (fig. 7 à 10)

La première séance du Parlement de Guyenne se tient le 12 novembre 1462 au palais de l'Ombrière, choisi pour accueillir cette nouvelle institution. Afin de marquer une rupture avec l'occupation anglaise et de s'imposer comme le nouveau maître des lieux, le roi fait refaire en 1509 l'ensemble des toitures du palais à la mode française, en ardoise, alors que les Anglais utilisaient la tuile. Il en profite pour ajouter un clocher en plomb au-dessus de la grande salle⁴² (fig. 2).

Ces travaux sont notamment financés par la participation des villes placées dans la mouvance de Bordeaux. Ces villes sont souvent réticentes, devant également entretenir leurs propres édifices et fortifications. C'est ainsi qu'en 1523, suite à une demande des habitants de la ville de Saint-Émilion, la régente Louise de Savoie exempte ces derniers de toute participation aux frais engendrés par quelque travail que ce soit aux fossés et châteaux de Bordeaux, précisant que ce n'est là que la confirmation officielle d'un état de fait⁴³. On a également recours aux amendes et gains de justice. Le 17 janvier 1570, 75 protestants condamnés à mort doivent verser la somme totale de 10 000 livres qui sont destinées à des réparations dans le palais de l'Ombrière et la conciergerie⁴⁴.

34. TNA, E 28/27, n°163.

35. Nous avons également la trace d'un autre monnayeur du château de l'Ombrière pour l'année 1723 (TNA, E 28/41).

36. TNA, E 101/165/2. Cité dans Gardelles 1972, p. 36 et 54.

37. Runyan 1974, p. 253-254.

38. GR, C 61/33, m. 16.

39. Wright 1980, p. 283-284, pour les saisies et les archives.

40. GR, C 61/50, m. 16.

41. *Société de l'École des Chartes*, n°38, 1877, p. 9.

42. AD 33, E, notaires. Minutes de Bontemps, 51-1, fol. 82, dans AHG, 1870, n°XII, p. 125-126.

43. AHG, n°XXXI, p. 465-466.

44. A.D.Gir. B. Parlement : Minutes d'arrêts, 1570, dans AHG, 19-871-72, n°XIII, p. 426.

Il est vrai que les dépenses ne cessent de se multiplier. Au fur et à mesure que l'administration se complexifie, le palais de l'Ombrière a de plus en plus de difficultés à tenir son rôle. En 1546, le Parlement demande la construction de salles pour accueillir la chambre de Tournelle et la Seconde chambre des Enquêtes nouvellement créées⁴⁵. Cette demande est appuyée le 27 juillet 1547 par une ordonnance du roi Henri II qui se plaint d'un mauvais fonctionnement de la justice et d'une mise en danger des prisonniers du fait de la vétusté des locaux⁴⁶. Ces deux pièces nouvelles trouvent leur place au nord de la tour du roi au premier étage. Puis de nouveaux travaux sont entrepris en 1592 sur la charpente et la couverture, *sans lesquels le palais serait inhabitable*⁴⁷. Un nouvel incendie touche le palais en 1597, sans que l'on ait d'autres précisions. Comme pour 1704, on ne prévoit que la réfection des salles endommagées.

Un nouveau devis du 27 mars 1624 constate que les geôles sont devenues inhabitables, les détenus s'évadant par les latrines et les immondices qui crouissent apportant des maladies⁴⁸. On propose donc la construction de trois nouveaux corps de logis, après destruction de certains éléments dont les matériaux doivent être réutilisés, sans que l'on ait d'autres informations. On prévoit pour le premier corps de logis un ensemble de deux étages, de 29 pieds de long sur 14 de large et 12 de hauteur. Le rez-de-chaussée est destiné à accueillir une chapelle voûtée, alors que l'étage reçoit deux chambres, équipées chacune d'une cheminée et d'une fenêtre. La chapelle doit avoir trois arceaux sur piliers vers la cour, fermés à hauteur des dits piliers par un mur. À proximité de la chapelle doit être établi un privé voûté de 12 pieds de long sur 7 de large. Au-dessus de la voûte doit être créé un tuyau montant jusqu'à 20 pieds de hauteur, afin d'évacuer les odeurs. On prévoit au bout de la chapelle la construction d'un escalier de pierre de taille, de 7 pieds de large sur 14 de longueur, pour accéder à l'étage supérieur et à la galerie desservant les deux chambres. À cet ensemble sont ajoutées deux chambres, l'une basse, l'autre haute, de 27 pieds de longueur sur 12 de largeur, ayant chacune une cheminée, auxquelles sera accolé un privé. Le deuxième corps de logis est également bâti sur deux étages de 12 pieds de hauteur. Le rez-de-chaussée est destiné au concierge des prisons, avec fenêtre et cheminée. Afin d'assurer l'accès de cette chambre à la cour dans laquelle se trouve le puits, on bâtit un passage voûté, à côté d'une autre pièce servant également de prison. L'étage reprend la distribution du rez-de-chaussée : une première pièce carrée de 20 pieds de côté avec fenêtre et cheminée, à côté de laquelle on installe un cabinet, et une autre chambre avec cheminée et fenêtre. Le troisième corps de logis, composé de deux chambres basses et deux chambres hautes, est ouvert de chaque côté sur une cour, la cour du palais d'un côté (avec le puits), la cour des prisons de l'autre. L'ensemble des couvertures doit être réalisé en tuiles et les murs blanchis.

Ces bâtiments sont complétés en 1669 de nouvelles salles venant occuper l'espace laissé libre entre les prisons et la grande salle, dans le but d'y regrouper les archives conservées jusqu'alors dans des endroits jugés inadaptés. On prévoit une élévation sur trois étages, s'appuyant sur les murs déjà existants. Le rez-de-chaussée se compose d'une cave voûtée construite sous l'escalier d'accès au premier étage, dont l'entrée se fait par un grand portail donnant sur une galerie pavée dont la façade doit être ornée des ordres toscans et doriques, avec des frises d'ailes couronnées et les armes royales. Certaines pièces de ce nouvel ensemble sont carrelées, les autres planchées en chêne. Les fenêtres sont vitrées, certaines ferrées.

La même année, le roi de France Louis XIV demande des comptes au Parlement sur les charges de fonctionnement du palais. Ce dernier s'exécute dans les mois qui suivent, ce qui montre le coût, non pas des travaux qu'on pourrait dire occasionnels, mais bien de l'entretien quotidien du bâtiment⁴⁹. Un certain nombre d'artisans reçoivent un salaire pour entretenir l'édifice sur l'année. Un charpentier reçoit 150 livres pour l'année 1669, un serrurier 200 livres... mais rien ne semble suffire au maintien du palais en état, comme en témoigne une nouvelle campagne de travaux en 1690. Afin d'accueillir à nouveau le Parlement jusque là en exil, quatre contrats sont passés entre le 28 et le 29 septembre pour remettre en état le bâtiment. Les toitures sont réparées ou refaites à neuf sur la quasi-totalité de l'espace consacré à administration, de même que les vitres. Le mur du corridor entre la Seconde chambre des Enquêtes et sa buvette doit être totalement rebâti et recouvert de lambris. Enfin, les sols de la Tournelle et des greffes sont refaits en carreaux de terre cuite.

Vie et ambiance du palais

L'ambiance qui régnait dans le palais peut être évoquée à partir des nombreuses plaintes enregistrées par le Parlement.

Plusieurs activités commerciales se déroulent dans l'enceinte même du palais, comme nous le montre l'exemple d'Étienne Paris, mercier, qui se plaint à plusieurs reprises d'entraves à son commerce⁵⁰. On sait par un arrêt du Parlement du 26 novembre 1510 qu'il a reçu une ferme de dix ans sur

45. AHG, 1861-62, n° III, p. 464.

46. A.D.Gir. B 26, dans AHG, 1870, n° XII, p. 130. Le roi précise concernant les prisonniers que *plusieurs sont tombés en grandes maladies, desquelles souvent sont décedés avant avoir l'expédition de leurs proces.*

47. A.D.Gir. C 4087.

48. A.D.Gir. C 4216 pour les campagnes de 1624 et 1669.

49. AN, G. 7 131, dans AHG, 1898, n° XXXIV, p. 357-370.

50. A.D.Gir. B. 9, dans AHG, 1870, n° XII, p. 127-128.

la vente de mercerie et autres marchandises le 13 septembre 1509, qu'il exerce notamment *en la salle du palais*, plus précisément au niveau des piliers. Il se plaint de la présence d'autres merciers sur les lieux, qui lui contestent cette exclusivité et y vendent également leur produits. Une ordonnance du Parlement du 4 janvier 1563 ordonne aux huissiers et sergents royaux de se saisir des marchands qui vendent au palais sans y être autorisés⁵¹. Des marchands prennent également place dans le grand escalier menant à la salle, c'est-à-dire dans l'ensemble des espaces accessibles au grand public.

De nombreux domestiques sont eux aussi présents dans ces espaces, attendant le retour de leur maître qui fait ses affaires dans le palais. Leur comportement inapproprié et bruyant est souvent pointé. Un arrêt du Parlement du 2 décembre 1545 constate en effet que les pages et les valets sont coutumiers d'insolences envers les personnes qui fréquentent le palais, allant souvent jusqu'à la violence physique et l'extorsion d'argent, et sont à l'origine d'importants désordres, par des cris et exclamations, aussi parce qu'ils s'y installent pour jouer aux cartes ou aux dés. Le Parlement prévoit donc à leur rencontre coups de fouet, amendes, voire emprisonnement⁵².

Peut-on considérer le palais comme sale et mal fréquenté ? Ainsi le décrit Charles Perrault dans son *Voyage à Bordeaux* en 1669. « Nous vîmes le Palais des plaideurs qui consiste en une salle assez médiocre qui a une rangée de piliers par le milieu qui fait deux allées de différentes largeurs, le tout sale et malpropre, de même que les chambres qui sont petites, obscures et sales presque autant qu'à Poitiers »⁵³. Cette remarque tend à montrer que, malgré les multiples travaux et aménagements réalisés, la plupart des pièces restent privées de fenêtres et d'aération et que la foule qui se masse dans ces espaces confinés renforce l'impression de saleté et d'étouffement. Méfions-nous cependant des jugements souvent hâtifs de Charles Perrault.

Pour autant, le mémoire de 1669 laisse entrevoir l'immense foule qui peuple chaque jour les salles du palais. Le simple fonctionnement de la chapelle requiert un grand nombre de personnes : trois messes y sont dites quotidiennement, l'une par les Carmes, une autre par le chapelain du palais et la troisième par les Irlandais ; on peut y ajouter la présence occasionnelle des musiciens le jour de la rentrée parlementaire et de la Saint-Yves, le 11 novembre et le 19 mai, et des prêtres de la paroisse Saint-Pierre qui viennent célébrer les messes quatre fois par an lors de jours « solennisés ». Puis le mémoire énumère dans une liste non exhaustive les magistrats et officiers qui siègent au palais, à travers le coût des bougies et autres cierges. S'y trouvent messieurs les gouverneurs et présidents, l'intendant, les conseillers du Parlement, les trésoriers de France, les secrétaires de la chancellerie, les chapitres présents autour de la

chapelle, soit le doyen et les chanoines, les prébendiers et le bedeau, les huissiers et greffiers. Tout ce monde circule dans le palais, au milieu des marchands et autres personnels, chacun accompagné de son valet ou de son page. On peut ajouter à tout ceci l'ensemble des menus métiers qui contribuent à la bonne marche du palais et du Parlement, ceux qui nettoient le palais, les blanchisseurs, les gardes, les valets pour le dîner des officiers, l'imprimeur, l'horloger... Pour que le tableau soit complet, il ne faut pas oublier tous ceux qui tournent autour des prisons, le serrurier, le médecin, le chirurgien et l'apothicaire. Le mémoire omet dans son inventaire les différents concierges aussi bien des prisons que du palais, qui vivent sur place avec leur famille, les dames de la charité qui possèdent un local au rez-de-chaussée ainsi que tous les condamnés et avocats qui un jour ont franchi le seuil de l'Ombrière.

L'histoire du palais de l'Ombrière commence par une tour élevée, à la fin du XI^e siècle, en avant du rempart antique, donjon rectangulaire à la confluence de la Garonne et du Peugue. Cette tour est complétée au fur et à mesure par un ensemble de bâtiments, qui accueillent à partir du début du XIII^e siècle l'administration ducal anglaise. Au début du XIV^e, la constitution générale du palais est en place, vaste ensemble appuyé sur le rempart antique, encadré de deux tours, le donjon d'une part, la tour du Roi de l'autre, le tout entouré d'un fossé.

À partir de 1462, le Parlement de la Guyenne française siège dans le palais, accompagné d'un certain nombre de services. Dès lors, les textes ne cessent de mentionner le mauvais état général du bâtiment, mais surtout de la conciergerie, dont les prisonniers s'évadent aisément. Cette tendance se renforce pour culminer au XVIII^e siècle. Plusieurs campagnes de travaux marquent pourtant la période moderne, souvent pour accueillir de nouvelles chambres, alors que le palais subit deux incendies, l'un en 1597, l'autre en 1704.

La vétusté du palais s'accroît dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, jusqu'à mettre en danger l'intégrité physique des personnes dans le bâtiment et en-dehors ; malgré les efforts importants consentis pour le maintenir en état, les dégradations ne font que s'accroître. La Révolution marque la fin de l'Ombrière. Vendu en lots le 6 avril 1798, le château, vestige d'un autre temps, est détruit et son emplacement totalement repensé. Le palais est oublié.

51. A.D.Gir. B, *Arrêts*, dans *AHG*, 1887, n°XXV, p. 340-341.

52. A.D.Gir. B. 9, dans *AHG*, 1870, n° XII, p. 129-130.

53. Perrault 1909, p. 179.

Bibliographie

- Boutouille 2003 : Boutouille, Frédéric. « Enceintes, tours, palais et *castrum* à Bordeaux du XIe siècle au milieu du XIIIe d'après les textes ». *Revue Archéologique de Bordeaux*, 2003, tome XCIV, p. 59-75.
- Gardelles 1972 : Gardelles, Jacques. *Les châteaux du Moyen Age dans la France du Sud-Ouest ; la Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Genève, Droz, 1972.
- Higounet 1963 : Higounet, Charles. *Bordeaux pendant le haut Moyen Age. Histoire de Bordeaux*, tome II. Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1963.
- Lavaud et Jean-Courret 2009 : Lavaud, Sandrine, et Jean-Courret, Ézéchiel, dir. *Atlas historique de Bordeaux*, Pessac, Ausonius, 2009.
- Régaldo-Saint Blancard 2007 : Régaldo-Saint Blancard, Pierre. « À propos du palais de l'Ombrière à Bordeaux ». *Revue Archéologique de Bordeaux*, 2007, tome XCVIII, p.41-50.
- Renouard 1965 : Renouard, Yves. *Bordeaux sous les rois d'Angleterre. Histoire de Bordeaux*, tome III. Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1965.

Sources publiées

- AHG : *Archives Historiques de la Gironde*, tome I à 58, Paris, Éd. Aug. Aubry, 1859-1936.
- Perrault Charles, *Voyage à Bordeaux 1669*, Paris, Renouard, 1909
- Gascon Rolls (GR). *Rôles gascons*, tome I à IV, Paris, Imprimerie nationale, 1885-1962 et *The Gascon roll project*, www.gasconrolls.org.
- Runyan Timothy. « The constabulary of Bordeaux: the accounts of John Ludham (1372-73) and Robert de Wykford (1373-75) – Part I ». *Medieval studies*, 1974, tome XXXVI, p. 215-258.
- Runyan Timothy. « The constabulary of Bordeaux: the accounts of John Ludham (1372-73) and Robert de Wykford (1373-75), part II ». *Medieval Studies*, 1975, tome XXXVII, p. 42-84.
- Wright J. Robert. « The accounts of John de Stratton and John Gedeney, constables of Bordeaux 1381-90; an edition with particular notes on their ecclesiastical and liturgical significance ». *Medieval studies*, 1980, tome XLII, p. 238-307.